

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 17 juin 2024

Délibération N°1 du 17 juin 2024

Date de convocation      **Etaient présents : (15)**  
11.06.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Dominique Paul, Serge  
Planchon, adjoints,  
Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,  
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Gérard Sadé.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 19

**Etaient Excusés : (8)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Philippe Gautrot ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael  
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,  
Isabelle Poulain ayant donné délégation à Julien Ménard, Guy Sénécal,  
Rachida Slamani, Arlette Vivet.

-----  
Secrétaire de séance : Véronique Obin  
-----

### Personnel communal Création de poste

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Maryline Fournier, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 mai 2024,

**rappelle à l'assemblée que :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de  
chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou  
de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 24/06/24

Reçu  
Levraut

ID : 076-217600261-20240617-D1\_170624-DE

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 06 février 2023

Considérant la nécessité de créer et supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique, en raison de l'augmentation de charge de travail proposé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité**

- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.

- De la création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de locaux municipaux (salle polyvalente, pôle des services et mairie notamment).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 7

- nouvel effectif : 7

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER

Date : 21/06/2024

Qualité : Maire